



RESSOURCES HUMAINES

LE RÔLE DU CHSCT DANS LA PRÉVENTION DES RPS (MODULE 3)

ORGANISME "PSYA"

DURÉE 2 jours

PUBLIC

Membres du CHSCT (membres élus et membres de droit)

OBJECTIFS

- Former les membres du CHSCT à l'identification des situations relevant des risques psychosociaux et à leur prévention au regard de leurs missions d'alerte et de conseil.
- Favoriser une approche en mode projet, de façon partagée et pluridisciplinaire

PROGRAMME

- La compréhension des RPS via le cadre réglementaire (accord-cadre relatif à la prévention des RPS dans la Fonction Publique et instruction DGOS du 20 nov. 2014, DUERP et PAPRIACT)
- La définition des notions clés liées aux RPS (stress, burnout, harcèlement, violences...) et l'identification de leurs manifestations aux niveaux individuel, collectif et organisationnel.
- La détection et l'analyse des facteurs de RPS en contexte hospitalier
- Les principes et étapes d'une démarche de prévention des RPS ainsi que l'identification du rôle et des modalités d'action du CHSCT
- La mise en avant des autres acteurs-ressources en matière de prévention des RPS dans la Fonction Publique Hospitalière

VOUS POUVEZ AUSSI ÊTRE INTERESSE PAR

- Qualité du dialogue social